Objekttyp:	AssociationNew	vs.	
Zeitschrift:	Bulletin techniqu	ue de la Suisse romande	
Band (Jahr):	65 (1939)		
Heft 9			
PDF erstellt a	am: 2	4.05.2024	

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

ANNEE 1936

	Mode d'exp'oi- tation	Longueur moyenne exploitée (km)	NOMBRE		Densité	
PAYS			de trains-km voyageurs	moyen // de trains à distance entière par joir	de la population (hab: km²)	Rapport \triangle
Suède	vapeur électricité	$ \begin{array}{r} 4 845 \\ 2 610 \\ \hline 7 455 \end{array} $	11,3.10 ⁶ 18,8 30,1	$\begin{array}{r} 6,4 \\ 10,7 \\ \hline 11,2 \end{array}$	15	1,34
Suisse	vapeur électricité	864 2 336 3 200	$ \begin{array}{r} 4,9.10^{6} \\ 30,1 \\ \hline 35 \end{array} $	15,5 35,5 29,9	98	3,3
France	vapeur électricité	39 686 2 787 42 473	229 .10 ⁶ 31,3 260	15,8 30,7 16,8	76	4,5
Espagne .	vapeur électricité	10 695 370 11 065	$ \begin{array}{r} 34,3.10^{6} \\ 3,3 \\ \hline 37,6 \end{array} $	8,3 24,5 9,3	42	4,5
Grande-Bretagne	vapeur électricité	29 709 986 30 695	371 .10 ⁶ 68 439	$ \begin{array}{r} 34,3 \\ 189 \\ \hline 39,2 \end{array} $	196	5
Allemagne	vapeur électricité	52 159 2 256 54 375	415 .10 ⁶ 54 469	21,8 65,3 23,7	133	5,6
Autriche .	vapeur électricité	4 904 897 5 801	23 .10 ⁶ 6 29	12,8 18,6 13,6	78	5,7
Roumanie	vapeur	11 216	40,7.106	9,9	61	6,2
Belgique .	vapeur électricité	4 974 44 5 018	55 .10 ⁶ 2 57	$ \begin{array}{r} 30 \\ 124 \\ \hline 39,5 \end{array} $	262	6,6
Hollande .	vapeur électricité	3 164 234 3 398	29,6.10 ⁶ 8,0 37,6	25,6 94 30,4	235	7,8
Yougoslavie	vapeur	9 375	24,6.106	7,2	56	7,8
Italie	vapeur électricité	13 558 3 287 16 845	55 . 10 ⁶ 29,8 84,8	11,2 25 13,7	133	9,8
Pologne .	vapeur	20 514	62 .10 ⁶	8,3	83	10
Bulgarie .	vapeur	3 236	5,4.106	4,6	53	11,7

En ce qui concerne les locomotives et les automotrices, la simplification peut être cherchée aussi bien dans la suppression de dispositifs non indispensables que dans l'unification du matériel. Il faut, pour cela, que les ingénieurs qui se croient compétents, ne veuillent pas imposer aux constructeurs des spécifications autres que celles fixées maintenant par des ingénieurs spécialisés dans les Commissions mixtes internationales.

Un effort d'unification a été tenté dans tous les pays d'Europe, en France comme en Italie, en Suisse, en Allemagne; il serait désirable que cet effort fût poursuivi chez nous,

malgré les changements inévitables de personnel.

Il faudrait, notamment, unifier la tension à la valeur de 1500 V, puisque l'expérience a maintenant démontré que le nombre d'incidents sur le matériel à 1500 V n'était pas, à âge égal, supérieur à celui constaté sur le matériel à 650 V. Les statistiques montrent même actuellement que le matériel à 650 V donne lieu à plus d'incidents que le matériel à 1500 V, sans doute en raison du soin plus grand apporté dans la construction de ce dernier.

Tout l'appareillage à 1500 V pourrait être unifié afin de réduire les prix qui sont toujours trop élevés dans l'industrie électrique, faute de l'organisation raisonnable des fabrications en grande série.

Le progrès ne serait certes ni arrêté ni même ralenti si, par application de plans quinquennaux par exemple, on répartissait un travail bien défini et toujours le même entre les ateliers de constructions, tout en demandant aux constructeurs de présenter des machines de conception entièrement nouvelle qui pourraient être essayées, dans cette période de cinq ans, pendant un temps assez long pour que les meilleurs modèles puissent servir de prototypes pour la construc-tion du matériel à réaliser par application du plan quinquennal suivant.

Ce n'est que par application de méthodes de ce genre que l'on arrivera à développer rationnellement la traction électrique par abaissement des prix de revient d'un ensemble de matériels dont la supériorité technique ne fait plus de doute pour personne, tant au point de vue de la souplesse qu'à celui de l'endurance.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat.

Les comptes de la Société pour l'année 1938 seront adressés au commencement du mois de mai aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1939 du montant de Fr. 12.— ou Fr. 6.— pour les membres âgés de moins de 30 ans. Pour éviter toute erreur nous attirons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la Caisse centrale, et non pas de celle de

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au

compte de chèques postaux VIII 5594 Zurich.

Les changements d'adresses doivent être annoncés au Secrétariat aussitôt que possible. Zurich, le 21 avril 1939. Le Secrétariat.

1939.

VIIIe Concours de la Fondation Geiser.

PROGRAMME:

A. Sujet. — Le sujet est le suivant :

Problèmes actuels des concours d'architecture.

Le but de ce concours est de déterminer les raisons initiales des concours d'architecture, de faire un examen critique des principes en vigueur et de l'organisation actuelle et de présenter, le cas échéant, des suggestions nouvelles.

Les concurrents ont la liberté de s'appuyer, à titre de comparaison, sur des exemples historiques ou sur des expériences laites à l'étranger. Les travaux présentés peuvent traiter la question dans son en emble ou se limiter à des problèmes partiels. Les propositions nouvelles doivent tenir compte, avant tout, des conditions particulières à la Suisse et conduire à des possibilités d'application pratique.

B. Participation. — Pour pouvoir prendre part au concours il faut être citoyen suisse. Il n'est pas nécessaire d'être mem-

bre de la S. I. A.
C. Jury. — Le jury est composé comme suit:

MM. F. Bräuning, architecte diplômé, à Bâle, président; Ed. Fatio, architecte diplômé, à Genève; Dr H. Fietz, architecte diplômé, à Zurich; M. Kopp, architecte diplômé, à Zurich; A. Mürset, architecte diplômé, à Zurich; J.-P. Vouga, architecte diplômé, à Pully-Lausanne.

D. Conditions complémentaires. — Les mémoires doivent être remis, en 3 exemplaires écrits à la machine, avec interlignes (format normal 297×210). Ils ne devront pas avoir plus de 30 pages. Ils pourront être présentés en allemand, en français, en italien ou en romanche. Il sera tenu compte de la présentation, du style et de la rédaction.

E. Délais. — Les envois doivent être remis sous enveloppe fermée, avec la mention «VIIIe concours de la Fondation